

Questions orales

Le ministre de l'Expansion industrielle régionale a-t-il reçu le rapport O'Farrell auquel le ministre de la Consommation et des Corporations a fait allusion en décembre? De plus, ce rapport ne prouve-t-il pas que le gouvernement a fait passer les intérêts d'une société multinationale avant ceux des travailleurs québécois et des consommateurs canadiens?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, je voudrais tout simplement répondre à cette question en disant que, effectivement, le directeur, en vertu de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions, a soumis son rapport et ses observations, et j'en ai pris connaissance. J'ai fait connaître ses conclusions publiques et il y avait la question de la sous-capacité et de la surcapacité. A ce sujet, j'ai mentionné qu'il s'agissait d'une question très complexe et relative selon les diverses régions du pays et que la Commission des pratiques restrictives qui était en train d'étudier l'industrie pétrolière présenterait son rapport prochainement et inclurait ce problème dans ses commentaires.

[Traduction]

M. Turner (Vancouver Quadra): Monsieur le Président, le ministre de la Consommation et des Corporations pourrait peut-être éclairer son collègue le ministre de l'Expansion industrielle régionale qui ne semble pas savoir ce que contient le rapport.

Monsieur le Président, j'ai une troisième question à poser concernant Montréal. Le ministre n'a pas mené l'affaire Gulf plus brillamment que celle de de Havilland.

[Français]

LA VENTE ÉVENTUELLE DE LA CANADAIR—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Mais retournons à la question relative au dossier de la Canadair, une autre compagnie de la Couronne.

Est-ce que le ministre va assurer les Canadiens et les Québécois que dans la vente éventuelle de Canadair toute la documentation serait rendue publique et qu'il protégera les intérêts des travailleurs du Québec ainsi que la technologie canadienne et, surtout, qu'il va essayer d'avoir un arrangement conjoint afin de garder le contrôle de cette compagnie entre les mains des Canadiens?

[Traduction]

L'hon. Sinclair Stevens (ministre de l'Expansion industrielle régionale): Monsieur le Président, en réponse à la dernière question du chef de l'opposition, je tiens à préciser que, lors de la vente d'une société d'État, notre plus grand souci est toujours de sauver les emplois des travailleurs et de garder la technologie au Canada. C'est dans cet esprit que nous avons agi dans le cas de de Havilland, et nous entendons naturellement faire de même dans celui de Canadair. Je donne au chef de l'opposition l'assurance que, dans toute vente, ces deux aspects auront énormément d'importance pour le gouvernement du Canada.

[Français]

ON DEMANDE DE RENDRE UN RAPPORT PUBLIC

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, il est très surprenant que le ministre nous dise qu'il tient compte de la création d'emplois. Ce n'est sûrement pas ce qu'il a fait relativement à la raffinerie Gulf de l'est de Montréal, parce qu'il s'agissait de pertes d'emplois.

Ma question s'adresse au ministre de la Consommation et des Corporations qui a été très confus dans sa réponse au chef de l'Opposition officielle. Va-t-il oui ou non rendre public, comme il l'a promis, le rapport O'Farrell? Et comme le ministre d'État (Petites entreprises) l'a dit lui aussi publiquement, savoir que le rapport O'Farrell sera rendu public, nous l'attendons. Où est-il ce rapport?

• (1120)

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, lorsque mon collègue fait allusion à la confusion, je pense qu'il faudrait peut-être dire qu'eux-même soulèvent cette confusion. Quand on pense à tous les emplois qui ont été créés au Canada, monsieur le Président, depuis septembre 1984, plus de 450,000 emplois, dont 136,000 dans la province de Québec!

Je voudrais également faire référence à certains collègues de la Chambre de l'autre côté qui, en septembre ou février 1983, lorsqu'on a parlé de la fermeture de raffineries, étaient très silencieux également.

[Traduction]

M. le Président: A l'ordre, s'il vous plaît. Commençons bien la nouvelle année.

[Français]

ON DEMANDE QUE LES INTÉRÊTS DES CONSOMMATEURS SOIENT DÉFENDUS

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, le ministre n'a pas répondu à ma question. Je lui repose la question. Va-t-il enfin avoir le courage de défendre les intérêts des consommateurs canadiens? Va-t-il s'assurer que la Commission des pratiques restrictives du commerce va étudier ce dossier très louche que constitue la transaction Gulf-Ultramar, qui n'a pour but que de mettre en faillite des petits commerçants indépendants du pétrole à Montréal et de fermer la raffinerie de l'est de Montréal?

L'hon. Michel Côté (ministre de la Consommation et des Corporations et de Postes Canada): Monsieur le Président, pour répondre plus précisément à cette question, je peux rassurer mon collègue à l'effet que la Commission des pratiques restrictives, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, est en train de faire l'étude de toute l'industrie pétrolière. Je n'ai aucun contrôle sur les études et les recommandations de cette commission quasi judiciaire et j'en prendrai connaissance lorsque le rapport sera soumis, et on me dit que cela serait au cours de la première partie de l'année 1986.